

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2026-433
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2025-394 CONCERNANT LES
COMMERCE ET CERTAINES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES**

Prenez avis qu'à la séance ordinaire du 6 juillet 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

« Règlement 2026-433 : Règlement modifiant le Règlement 2025-394 concernant les commerces et certaines activités économiques »

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, soit le 10 juillet 2026, et ce, conformément à la Loi.

Donné à Val-des-Sources, Québec, le 10 juillet 2026.



Annie Lamontagne,
Greffière